

RUSTENHART



Près de chez vous n° 121/2021

MAIRIE

2 rue de l'Église - 68740 RUSTENHART
Tél. 03.89.49.45.06. - Fax 03.89.49.94.42.
accueil.rustenhart@alsacefibre.fr
www.rustenhart.fr
Le lundi de 10H à 12H.
Le mercredi de 16H à 18H.
Le jeudi de 10H à 12H et de 16H à 18H

GROUPE SCOLAIRE

École : Tél. 03.68.61.05.11.
Périscolaire : Tél. 03.89.49.90.24.

ASSISTANTES SOCIALES

ENSISHEIM : Mme COLOTTI
Tél. 03.89.81.13.33.
Audrey SCHUH (pôle gérontologique)
Tél. 03.89.49.67.20.

RELAIS ASSISTANTS MATERNELS

2 rue du Rhin à FESSENHEIM
Tél. 03.89 72.27.77.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

3b rue de l'Église - 68740 RUSTENHART
<https://rustenhart.bibenligne.fr/>
bibliotheque.rustenhart@gmail.com
Mercredi : 9h30 - 11h00
Jeudi : 16h00 - 18h30
Samedi : 10h00 - 12h00

PHARMACIE DE GARDE

N° Audiotel 3237 - www.3237.fr

CABINETS DE SOINS INFIRMIERS

Hirtzfelden : Tél. 06.43.31.84.54.
Niederhergheim : Tél. 03.89.49.41.39.
Fessenheim : Tél. 03.89.48.58.38.
Dessenheim : Tél. 06.80.65.99.81.

NUMÉROS D'URGENCE

15 SAMU
17 Gendarmerie
18 Pompiers
112 Numéro unique européen

✓ PERMANENCE & ACCUEIL MAIRIE

M. le Maire vous accueillera de 8h30 à 12h :

- ✓ Sans rendez-vous, les samedis 5 et 12 juin 2021 et les 3 et 10 juillet 2021 de 8h30 à 12 h30
- ✓ Avec rendez-vous, le vendredi 18 et jeudi 24 juin 2021 de 8h30 à 12h30 et le 22 juillet 2021 de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

✓ BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque reprend ses permanences les mercredis de 10h à 11h30, et comme toujours le jeudi de 16h à 18h et le samedi de 10h à 12h.

✓ CONCOURS MAISONS FLEURIES

Un concours communal des maisons fleuries ouvert à tous les habitants, propriétaires ou locataires qui participent à l'embellissement de notre commune et à l'amélioration du cadre de vie de la ville.

Ce concours est ouvert à toute personne dont le jardin ou les réalisations florales sont visibles d'une rue ou d'une voie passante.

Les jardins fleuris proposés au concours sont susceptibles d'être pris en photo et leur éventuelle publication, ainsi que la proclamation du palmarès se fera dans la presse ou sur internet.

Le jury, composé de bénévoles n'habitant pas la commune, procédera le **10 juillet 2021** à l'évaluation des fleurissements.

Le classement sera annoncé lors de la cérémonie des vœux du maire qui devrait se tenir en janvier 2022 si les conditions sanitaires le permettent.



✓ ÉLECTIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES JUIN 2021

Reportées à cause de la crise sanitaire, les **élections régionales et départementales** auront bien lieu les **20 et 27 juin 2021**.

A RUSTENHART, le bureau de vote se tiendra de **8h à 18 h à la salle polyvalente** (rue des Violettes). Un sens de circulation sera mis en place.

Le port du masque sera obligatoire pour les électeurs et les membres des bureaux.

Les précautions prises lors des élections municipales de 2020 seront reconduites : marquage au sol pour maintenir les distances entre les individus, émargement par l'électeur avec son propre stylo, fourniture en gel hydroalcoolique.

Les membres du bureau de vote ne manipuleront pas vos documents lors du contrôle d'identité.

VOTER PAR PROCURATION



Si vous ne pouvez pas vous rendre aux urnes ces jours-là, vous pourrez, comme pour toute élection ou référendum, **voter par procuration**. Avec une nouveauté cette année, la **version dématérialisée**. Le gouvernement a en effet mis en ligne une nouvelle plateforme entièrement destinée aux demandes de procuration. Baptisée « **Maprocuration** », elle permet d'enregistrer sa demande en quelques clics seulement, sans aucun document à imprimer ni formulaire papier à renseigner.

A qui peut-on faire une procuration ?

Un électeur peut effectuer une procuration auprès d'un autre électeur de la même commune dans laquelle le demandeur est inscrit. Il n'est cependant pas nécessaire d'être inscrit dans le même bureau de vote.

Vous pouvez établir une procuration soit pour le premier tour d'une élection, soit pour le second, soit pour les deux, soit pour toutes les élections pendant un délai maximal d'un an.

Le mandataire ne recevra pas de courrier signifiant la procuration, vous devrez le prévenir vous-même.

Le mandataire peut avoir jusqu'à deux procurations pour chaque élection.

Comment établir une procuration ?

❖ **Demande procuration en ligne**

Depuis le 6 avril dernier, les demandes de procurations pour toutes les élections peuvent se faire en ligne. La démarche s'effectue avec la plateforme "Maprocuration", depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone. L'électeur reçoit un accusé de réception par courrier électronique à chaque étape de la démarche, et il est informé en temps réel de l'évolution de sa demande. Au cours de la démarche, la personne qui donne procuration devra tout de même se rendre dans une gendarmerie ou un commissariat, une seule fois, pour faire valider son identité.

❖ **Demande de procuration papier**

Les demandes de procuration classiques sont bien sûr toujours possibles. Pour l'obtenir, il faut remplir un formulaire disponible au guichet d'un commissariat, d'une gendarmerie ou d'un tribunal. Il peut aussi être téléchargé et imprimé.

Le mandant, celui qui donne procuration, doit ensuite se présenter dans une gendarmerie, un commissariat ou un tribunal, avec un justificatif d'identité et le formulaire de demande de procuration.

Où effectuer la procuration ?

Vous pouvez faire enregistrer votre procuration auprès du tribunal d'instance, au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie n'importe où en France.

Quand établir une procuration ?

Le plus tôt possible et à tout moment de l'année jusqu'à la veille du scrutin.

Néanmoins, il est fortement conseillé de l'établir le plus tôt possible, afin de tenir compte des délais d'envoi et de traitement.

Durée de la procuration

La procuration est valable pour une élection, ou plusieurs si les scrutins ont lieu le même jour, et pour une durée limitée (maximum 1 an). Il est également possible de résilier la procuration.

✓ JOURNÉE CITOYENNE



Cette journée remporte un franc succès depuis son instauration à Rustenhart. Cette année, elle s'organisera différemment, dans le respect des règles sanitaires : pas de rassemblement général, des petits groupes, des équipements de protection, mais surtout... de la bonne humeur, des rencontres, le plaisir de construire ensemble, l'engagement pour le bien commun, l'intégration des nouveaux habitants, la joie de se retrouver !

La journée citoyenne 2021 est fixée pour l'heure au **25 septembre 2021**.

Afin d'organiser au mieux cette journée, vous pouvez continuer à formuler vos idées soit en contactant le secrétariat de la Mairie, soit

par mail (accueil.rustenhart@alsacefibre.fr.)

Le bulletin d'inscription sera annexé au Près de Chez Vous du mois de juillet.

✓ CONSEIL DE FABRIQUE

Fonctionnement : les paroisses sont administrées par le conseil de fabrique, il est leur représentant légal auprès du Diocèse. Il revient au conseil de fabrique de veiller à l'entretien de l'église, de pourvoir aux besoins de l'exercice du culte et de gérer les biens et les revenus de la paroisse.

Les revenus dont dispose le conseil de fabrique proviennent principalement des quêtes lors des offices religieux, des produits financiers, des dons reçus à certaines occasions (baptêmes, mariages, obsèques), des legs et des recettes exceptionnelles (quête annuelle pour le chauffage et l'entretien de l'église) ainsi que de l'organisation d'événements culturels divers (repas paroissial, concerts...).

Ces ressources sont consacrées aux dépenses de fonctionnement et d'investissement suivantes : frais nécessaires à la célébration du culte, au chauffage et à l'éclairage de l'église, maintenance de l'orgue, travaux d'entretien, d'embellissement et de réhabilitation de l'édifice, assurance des biens et de la responsabilité civile de la paroisse ainsi que des bénévoles à son service, participation aux frais pastoraux de la communauté de paroisses.

En veillant à la conservation de l'église, le conseil de fabrique, ne préserve pas uniquement un lieu de culte mais l'édifice lui-même, en tant que patrimoine historique et architectural de nos villages.

Chaque conseil de fabrique est composé de 7 membres : 5 membres choisis parmi les personnes domiciliées dans la paroisse et les 2 membres de droit que sont le curé de la paroisse et le maire du village.

Le conseil de fabrique lance un appel aux Rustenhartois(es) afin de **renouveler les 5 membres du conseil** : un président, un secrétaire, un trésorier et deux assesseurs. Leur rôle sera d'assurer l'entretien des édifices cultuels et administrer les biens et revenus affectés à l'exercice et aux besoins du culte, en réglant les dépenses et en assurant les moyens d'y pourvoir. Les conseillers doivent être catholiques. Ils seront élus pour 6 ans.

Toute personne souhaitant s'investir et faire partie du conseil de fabrique peut se faire connaître auprès de la Mairie afin d'obtenir de plus amples informations.

Si les membres du conseil de fabrique ne sont pas renouvelés, la paroisse de Rustenhart ne pourra pas être administrée et à long terme devra être fermée. Nous condamnons ainsi un lieu appartenant un patrimoine commun.

Pour comprendre le fonctionnement du conseil de fabrique, consultez :

<https://www.alsace.catholique.fr/le-diocese/guide-administratif/informations-juridiques/organisation-fonctionnement-conseils-fabrique/>

✓ MARCHÉ DES PRODUCTEURS LOCAUX

Le marché du jeudi **13 mai 2021** dernier a été un franc succès. Merci pour le soutien que vous apportez aux artisans !



J U I N

Voici les stands qui seront présents au marché Place de l'Eglise

Comme tous les jeudis :
L'Alsace à votre Table (Boucherie, charcuterie, traiteur, fromage...)
Maître Walter (pain, viennoiseries, bretzels, Kougelhofs...)
Parad'Ice (glaces, gaufres, pâtes à tartiner...)
Les jardins du Leienzug : maraîcher
Au Bon Sens : épicerie

Les stands ponctuels :

Le 10 juin :
Les Jardins du Leienzug, *L'Alsace à votre Table*, la brasserie *Suff'Bier*, *Pili-Pili*, spécialités malgaches et *Le Cellier de Fanch* (poissons fumés, bocaux et terrines de la mer...)

Le 24 juin : *La Ferme du Leienzug* : poulets rôtis (pensez à réserver), volailles, découpe, saucisses...



Nous vous informons qu'à partir du 22 juin un food truck sera présent sur la place de l'église, tous les mardis des semaines impaires de 18h à 21h. Audrey et Laetitia vous proposeront des burgers et leurs accompagnements faits maison dans leur **Foody'S truck**.

Rendez-vous à partir du 22 juin 2021

SORTIES / LOISIRS

➤ MUSÉE UNTERLINDEN

Le musée Unterlinden a rouvert au public le **19 mai**, tous les jours sauf le mardi, de 9h à 18h.

Le musée vous propose un *parcours Amours au Musée* créé à l'occasion de la réouverture. Il vous propose de découvrir au fil des collections l'amour de soi, l'amour filial, l'amour maternel, l'amour fraternel, l'amour érotique... Le musée ouvre aussi l'exposition *Yan Pei Ming – Au nom du Père*, une exposition consacrée à quatre décennies de la carrière du peintre contemporain Yan Pei-Ming, mondialement connu pour ses tableaux de taille monumentale. En écho au célèbre Retable d'Issenheim, chef-d'œuvre de ses collections, le musée présente une lecture inédite de l'œuvre de l'artiste Yan Pei-Ming dont l'esprit et le travail coïncident avec les thèmes de la filiation, du sacré et du sacrifice, traités par Grünewald cinq siècles plus tôt.

L'exposition est exceptionnellement prolongée jusqu'au 11.10.21. L'entrée du Musée sera gratuite pour les moins de 18 ans les vendredis, samedis et dimanches jusqu'à la fin de l'exposition temporaire Yan Pei Ming – Au nom du père.

Infos expo et tarifs : <https://www.musee-unterlinden.com/expositions/yan-pei-ming/>
Contact : Place Unterlinden, COLMAR ; info@musee-unterlinden.com - Tel : 03 89 20 15 50

➤ MAUSA VAUBAN DE NEUF-BRISACH

Le MAUSA Vauban de Neuf Brisach a rouvert ses portes le **19 mai**.

Le MAUSA Vauban est un Musée vivant d'Art Urbain et de Street Art, dans un site classé patrimoine mondial de l'UNESCO. Ouvert de 11h à 19h, du mardi au dimanche.

Contact : Place de la Porte de Belfort, Tél : 03 89 72 56 66 et pour programmer une visite : <https://mausa.fr/>

➤ ESPACE MUSÉOGRAPHIQUE VICTOR SCHŒLCHER

L'espace muséographique 'Victor Schœlcher, son œuvre' a rouvert ses portes le **19 mai**.

Le musée est implanté dans une maison médiévale datant du 16e siècle. La visite de ce lieu vous permettra de découvrir la vie d'un homme hors du commun, connu pour sa lutte contre l'esclavage. Le musée propose aussi un Escape Game pour tous publics à partir de 12 ans.

Contact : 21, rue de la Libération - Tél : 03 89 62 03 28, musee.schoelcher@fessenheim.fr
<https://fessenheim.fr/culture-loisirs/espace-victor-schoelcher/>

➤ ART'RHENA

Mercredi 2 juin et samedi 5 juin

Art'Rhena vous présente un spectacle de marionnettes qui s'appelle « Papa de Lila – Lila's Papa » dans la salle des fêtes à Volgelsheim à 14h ou 16h. Autour de ce spectacle sera aussi proposé un atelier découverte mélodieuse pour les enfants à partir de 2 ans samedi prochain le 5 juin de 14-15h à l'école primaire de Fessenheim

➤ MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE ET D'ÉTHNOGRAPHIE DE COLMAR

Dimanche 6 juin 2021

« Plantes à manger, plantes pour soigner » au Musée d'histoire naturelle et d'ethnographie de Colmar.

La sortie est proposée dans le cadre du programme régional de sorties nature portant sur la thématique 2021 des pouvoirs de la Nature à destination du public familial et adulte, avec Delphine Etienne, animatrice Nature et responsable du service pédagogique du musée. Balade d'environ 1h30 à la découverte de quelques plantes communes. Initiation à la reconnaissance et la détermination de ces plantes et explications sur leurs usages traditionnels et actuels (culinaires et médicinales). Durant la balade, cueillette de plantes puis transformation pour la réalisation d'une petite dégustation (tisanes, beignets de consoude, chips d'orties...).

Accès gratuit. Maximum 20 personnes. RDV 10h Parking Étang du Fechtmatten à Ingersheim.

Inscriptions obligatoires au musée au 03 89 23 84 15, par mail à contact@museumcolmar.org

➤ **Animation : A LA DÉCOUVERTE DES ORCHIDÉES DES PELOUSES SÈCHES** **Samedi 5 juin 2021**

Découvrez les orchidées sauvages des pelouses sèches du Bollenberg avec Damien Martinak, auteur du Guide des orchidées sauvages à partir de 9 heures

Gratuit, sur inscription uniquement. Maison de la nature - Hirtzfelden

<https://www.vieuxcanal.eu/activites/activites-grand-public.htm>

Informations complémentaires sur le site de la Maison de la Nature – Activités – Grand public

➤ **Atelier : LE POUVOIR BEAUTÉ ET BIEN ÊTRE DES PLANTES ET DES FLEURS** **Samedi 19 juin 2021**

Savez-vous que de nombreuses plantes peuvent être utilisées dans de petites recettes maison et zéro déchet ? Découverte de quelques plantes et fleurs qui seront utilisées dans de petites recettes maison (baumes, macérats, alcoolats ou tisanes). Plantain, arnica, calendula et romarin n'auront plus de secrets pour vous. Repartez avec vos puissantes fabrications maison pour les tester et les refaire à l'infini. (Animation gratuite, en partenariat avec la Région Grand Est). Lieu : Maison de la nature - Hirtzfelden

<https://www.vieuxcanal.eu/activites/activites-grand-public.htm>

Informations complémentaires sur le site de la Maison de la Nature – Activités – Grand public

➤ **DÉCOUVERTE DE L'ENTOMOFAUNE AUX ABORDS DU RHIN** **Dimanche 27 juin 2021**

Sortie naturaliste guidée par Thomas Doutre, responsable des collections entomologiques du musée et Président de l'association Haies Vives d'Alsace. Elle est organisée par le musée d'histoire naturelle et d'éthnographie de Colmar, en partenariat avec le magasin Nature et Découvertes de Colmar.

Cette sortie s'adresse aux jeunes et adultes et consistera à dresser un inventaire des espèces d'insectes visibles sur le site. Les abords des bras morts du Rhin sont un milieu propice à la découverte et à la détermination des différentes espèces de libellules et d'insectes aquatiques. Cet endroit est très riche en biodiversité. Les prélèvements seront effectués à l'aide de filets et de boîtes d'observation mis à disposition par la SHNEC. Les observations seront également consignées photographiquement. Aucun spécimen ne sera conservé, tous les insectes observés seront relâchés dans leur milieu. Les données relevées par les participants seront transmises à Faune Alsace dans le but d'affiner les informations relatives à l'aire de répartition des espèces observées.

RDV à 10h au Parking Hameau du Rhin à Marckolsheim. 20 participants au maximum. Gratuit pour les membres et non membres.

Inscription obligatoire au magasin nature et découvertes de Colmar : 35, rue des clefs ou 03 89 78 88 50

ou sur leur site internet : <https://www.natureetdecouvertes.com/tous-les-evenements>

➤ **Animation : LA NATURE ACCESSIBLE A TOUS** **Mercredi 30 juin**

Sortir dans la nature en famille avec les tout petits c'est possible ! Venez en famille avec vos enfants de 2 à 5 ans, de 14h à 17h, pour découvrir de petites animations et jeux avec peu de matériel, à reproduire ensuite lors de vos prochaines balades

Sur inscription uniquement - Participation de 5€ par enfant - Maison de la nature - Hirtzfelden

Informations complémentaires sur le site de la Maison de la Nature – Activités – Grand public

<https://www.vieuxcanal.eu/activites/activites-grand-public.htm>

CONFERENCES / DEBATS

➤ CONFERENCE : LES ORCHIDÉES SAUVAGES

Vendredi 4 juin de 20h à 22h

Des rives du Rhin aux plus hauts sommets vosgiens, l'Alsace est riche de plus de 50 espèces d'orchidées. Comment les reconnaître, comprendre les mécanismes incroyables qu'elles ont mis au point pour attirer les insectes pollinisateurs et où les trouver...

Gratuit, sur inscription uniquement. Maison de la nature - Hirtzfelden

<https://www.vieuxcanal.eu/activites/activites-grand-public.htm>

Informations complémentaires sur le site de la Maison de la Nature – Activités – Grand public

✓ CAFÉ DES PARENTS

Mardi 8 juin 2021 de 18h30 à 20h

Le Pôle Petite Enfance de la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach : le Relais Assistantes Maternelles et le Multi-accueil Les Mickalas organisent à l'attention des parents du territoire un Café des parents qui aura pour thème « **Récompenses et punitions : un système efficace ?** », au sein des locaux du Multi-accueil Les Mickalas à Kunheim. Cette thématique concerne les enfants âgés de 0 à 6 ans.

Inscription : pour s'inscrire 03 89 72 27 77 ou ram@paysrhinbrisach.fr



DIVERS

➤ JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

Dans le cadre des décisions gouvernementales et de l'allègement programmé des mesures sanitaires, la direction du service national et de la jeunesse (DSNJ) a décidé de reprendre les journées défense et citoyenneté adaptée (JDC-A) à compter du **mercredi 9 juin 2021** sur tous les sites militaires Alsaciens et cela jusqu'au 1er juillet.

La reprise des JDC-A après l'été est envisagée à compter du 14 septembre 2021.

➤ ANIMATIONS EXTRA-SCOLAIRES POUR JEUNES

Le programme des animations extra-scolaires organisées par les Foyers Clubs d'ALSACE pour les mois de mai et juin à destination des *jeunes âgés de 10 à 17 ans* est en ligne. Les inscriptions sont possibles à l'adresse : <https://sj-prb.belamiportailfamille.fr/>

➤ TRAVAUX ET DEVIATION

A HIRTZFELDEN, des travaux de réfection de la couche de roulement de la RD2 sont prévus => rabotage les 15 et 16 juin 2021 et application des enrobés les 17 et 18 juin 2021. Ces interventions se dérouleront de nuit et la route sera barrée à la circulation de 20h00 à 06h00. Des déviations seront mises en place.

➤ INFLUENZA AVIAIRE

Comme plusieurs pays d'Europe, la France est confrontée à un épisode d'IAHP depuis la mi-novembre 2020. La maladie circule activement dans la faune sauvage et se manifeste à l'occasion des migrations vers le Sud. La situation est maintenant stabilisée dans plusieurs zones touchées du Sud-Ouest mais quelques nouveaux foyers sont encore détectés comme le 29 avril 2021.

L'ensemble du territoire national métropolitain **est actuellement classé en niveau de risque «modéré» au regard de l'influenza aviaire et ceci depuis le 23 avril 2021** et les mesures suivantes s'appliquent toujours dans les communes situées dans les zones dites à risque particulier (ZRP) c'est à dire abritant des zones humides fréquentées par les oiseaux migrateurs (liste en fin de message) :

- **claustration ou protection des élevages de volailles par un filet avec réduction des parcours extérieurs pour les animaux ;**
- interdiction de rassemblements d'oiseaux (exemples : concours, foires ou expositions) ;
- interdiction de faire participer des oiseaux originaires de ces départements à des rassemblements organisés ;
- interdiction de l'utilisation et du transport d'appelants pour la chasse au gibier d'eau.

**Nous souhaitons un joyeux anniversaire à tous
ceux et celles nés en juillet et plus
particulièrement à nos aînés**

5. Mme BIRGLEN née ALCANIZ Danielle (71)

7. M. VONAU Bernard (72)

7. M. VONAU Gaston (72)

12. M. DIE Gérard (72)

21. Mme DIE née CLEMENTZ Marie Louise (76)

26. M. SCHATT Martin (79)

29. Mme CAPELLE née MERLIN Geneviève (76)

30. M. KUHN Raymond (82)

COVID 19

Poursuite des étapes de déconfinement progressive annoncé par le président de la République Emmanuel Macron :

9 juin 2021

Couvre-feu décalé à 23h et réouverture des cafés et restaurants en intérieur dans la limite de six personnes par table et des salles de sport.

Assouplissement du télétravail, en concertation avec les partenaires sociaux au niveau des entreprises.

Reprise des activités pour l'événementiel, avec la réouverture des salons et des foires jusqu'à 5 000 personnes.

30 juin 2021

Fin du couvre-feu et des jauges, selon la situation sanitaire locale.

Les événements de plus de 1 000 personnes seront quant à eux autorisés, en extérieur mais également en intérieur.

Ces mesures nationales pourront être tempérées par des « **freins d'urgence** » dans les territoires où le virus circule trop :

- Taux d'incidence supérieur à 400 infections pour 100 000 habitants ;
- Augmentation brutale du taux ;
- Risque de saturation des services de réanimation.

Soyez attentif : les attestations de déplacement vont être modifiées au fur et à mesure de l'avancement des étapes. Vous pouvez la télécharger sous <https://www.interieur.gouv.fr/>

Par ailleurs, nous vous informons que, par arrêté préfectoral du 27 mai 2021, l'obligation du port du masque a été prolongée jusqu'au **15 juin 2021**.